



Appel intersyndical à la mobilisation des enseignants artistiques de la fonction publique et du secteur associatif

Semaine du 18 au 23 mars 2024

La précarité et le manque de reconnaissance des enseignants artistiques

Pour les professeurs de musique, de danse, du théâtre, des arts visuels et des arts de la scène, assurant le service public de l'enseignement artistique, la coupe est pleine.

Le constat est toujours le même, qu'ils travaillent dans les collectivités locales ou auprès d'employeurs associatifs : **une précarité croissante et un manque de reconnaissance salariale et d'évolution de carrière pour nos professions, malgré nos qualifications, nos diplômes et notre engagement envers les élèves.**

Dans la fonction publique, certaines collectivités proposent des conditions contractuelles abusives. D'autres tentent d'imposer un temps de travail sans prendre en compte la spécificité essentielle des rythmes scolaires. Dans le secteur associatif, de nombreux employeurs ne respectent pas les dispositions conventionnelles en imposant des temps de service trop élevés. Ces dispositions segmentent et fragilisent notre carrière, notre quotidien, nos vies et notre parcours professionnel.

La faiblesse des traitements et rémunérations est notre point commun. Public ou associatif, nous sommes devenus des enseignants au rabais, rémunérés 30% de moins que dans l'Éducation nationale ! Notre profession nécessite des moyens pour travailler (achats d'instruments, assurances, outils numériques, frais de transport, vestimentaires, de repas, de logement avec un espace pour pratiquer, etc.) avec bien souvent 1500 euros par mois.

Les pouvoirs publics doivent entendre nos revendications légitimes

Le service public de l'enseignement artistique doit être soutenu par les pouvoirs publics, garants de la portée éducative et émancipatrice d'un tel apprentissage et du libre exercice des droits culturels de tous et de chacun. **Il s'agit d'une mission d'intérêt général.**

Les enseignants artistiques employés par les collectivités locales **revendiquent la reconnaissance de leurs qualifications et le passage de tous les enseignants en catégorie A** (rapport de 2018 voté à l'unanimité par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale - CSPT) avec en référence les professeurs certifiés et agrégés de l'Éducation nationale.

Les enseignants artistiques du secteur associatif réclament qu'ils soient tous officiellement reconnus en tant que professeurs. L'utilisation excessive du titre d'animateur-technicien n'a aucun rapport avec la réalité de leurs missions.

Nous revendiquons la création d'une instance de dialogue social interministérielle que nous pourrions baptiser Conseil national des professions de l'enseignement et de l'éducation artistique (CNPEEA). Elle serait un outil d'innovations sociales et culturelles, sur le modèle du Conseil National des professions du Spectacle (CNPS).

Le 11 décembre dernier, nous avons interpellé les pouvoirs publics par courrier sur la gravité des difficultés portant sur l'organisation des concours d'accès au métier d'enseignant artistique dans la fonction publique territoriale. Nous demandons en urgence un groupe de travail « concours » à la FS3 du CSPT et plus largement l'ouverture de négociations salariales.

Pour défendre notre statut, nos conditions de travail, pour des traitements et des rémunérations à la hauteur de nos qualifications, partout, réunissons-nous en heures d'infos syndicales, en assemblée générale, pour discuter, décider et agir collectivement !

**PORTONS NOS REVENDICATIONS HAUT ET FORT
LORS DE LA SEMAINE DE MOBILISATION ET DE
GRÈVE DU 18 AU 23 MARS 2024 !**

**Rassemblement et conférence de presse
Samedi 16 mars, 14h
Place de la Fontaine-aux-Lions – La Villette (Paris)**